

Rappelons que la Grande-Bretagne, à titre de co-présidente de la Conférence de Genève de 1954, a des responsabilités particulières vis-à-vis du Viet-nam, tout comme l'Inde et le Canada, deux des trois membres de la Commission internationale établie pour la surveillance du cessez-le-feu conclu en 1954. Deux autres membres du Commonwealth, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, situés tous les deux dans la zone du conflit, ont envoyé des forces armées pour la défense du Viet-nam-sud.

Evidemment, le Canada n'a pas intérêt national direct à affirmer ou à défendre dans le sud-est de l'Asie. Nous avons été amenés dans cette partie du globe à titre de citoyens de la grande communauté des nations et nous nous sommes efforcés, par l'entremise de la Commission et par d'autres moyens, d'user de notre influence pour favoriser la cause de la paix au Viet-nam.

Nous avons toujours soutenu qu'un règlement du conflit vietnamien exigera des concessions des deux côtés. Nous aimerions certes que les bombardements du viet-nam-nord cessent mais nous voudrions que cesse en même temps l'infiltration du sud. Nous serions heureux que des négociations soient amorcées en vue de la solution pacifique du conflit car, à notre avis, seules les négociations peuvent aboutir à une solution véritable.

La situation dans le sud de l'Afrique préoccupe également les pays du Commonwealth. Le régime illégal de la Rhodésie pose un grave problème à la Grande-Bretagne et présente un véritable défi aux principes de la collaboration inter-raciale qu'incarne le Commonwealth. De fait, ce problème a été le thème dominant de trois des quatre dernières réunions des premiers ministres du Commonwealth.